



ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE
AIN - ISERE - RHONE - SAVOIE
POUR LA DEMOUSTICATION

Chindrieux, le 20 avril 2005

Avis d'appel à la concurrence

En application du code des marchés publics, l'E.I.D. va faire appel durant l'année 2005 à des prestations de service ayant pour objet l'épandage des insecticides de démoustication par hélicoptère.

La surface annuelle traitée varie en fonction des conditions climatiques, dans une fourchette de 0 à 1500 hectares.

La matière à épandre est composée d'un mélange de sable de quartz et de Vectobac® TP.

L'épandage s'effectue à partir de deux bacs latéraux solidaires du vecteur, la dispersion se produisant par éclateurs. Les bacs contiennent chacun 75 kg de matière formulée.

Les fournisseurs qui souhaitent être consultés sont invités à s'adresser par courrier adressé à :

E.I.D.
Chemin des prés de la Tour
BP 2
73310 Chindrieux

Ce courrier précisera les coordonnées du candidat et ses références.

Critères de sélection des offres : - compatibilité technique de l'appareil avec l'épandage
- offre économiquement la plus avantageuse

Cet appel à la concurrence correspond au second traitement par voie aérienne de l'année 2005. Le traitement dépendant fortement de la météorologie et plus particulièrement du volume des précipitations, les surfaces à traiter ne peuvent pas être précisées.

Date limite de réception des offres : 26 avril 2005 (délai court imposé par l'impossibilité de prévoir à l'avance la période optimale de déclenchement des traitements aériens)